

PROFESSION BANQUIER, VOCATION SOLIDARITE



Antilles

**Barème de taux
en vigueur du
1er mars au 30 juin 2010**



RESERVE AU PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU SERVICE PUBLIC

PRÊT PERSONNEL MUTUALISTE "BFM LIBERTE" ⁽¹⁾ (Calcul correspondant à un montant emprunté de 10 000€)

Durée du prêt (franchise comprise)	TEG annuel fixe hors assurance DIT ⁽²⁾	TEG annuel maximum assurance DIT ⁽²⁾ comprise
de 6 à 12 mois	3,40 %	3,93 %
de 13 à 24 mois	3,85 %	4,39 %
de 25 à 36 mois	4,40 %	4,94 %
de 37 à 48 mois	4,65 %	5,19 %
de 49 à 60 mois	5,65 %	6,18 %
de 61 à 84 mois	6,00 %	6,51 %
de 85 à 96 mois	6,52 %	7,02 %
Crédit de restructuration ⁽³⁾	7,80 %	8,34 %
Prêt Mutualité de 12 à 48 mois (franchise comprise) lié à la détention d'un Livret « BFM Avenir ».	3,52 % ⁽⁴⁾	4,06 %
Taux de référence BFM (TEG)	6,52 %	

PRÊT PERSONNEL "SPECIAL DEMARRAGE" ⁽¹⁾ (Calcul correspondant à un montant emprunté de 10 000€)

Durée du prêt (franchise comprise)	TEG annuel fixe hors assurance DIT ⁽²⁾	TEG annuel maximum assurance DIT ⁽²⁾ comprise
de 6 à 24 mois	2,85 %	3,40 %
de 25 à 36 mois	3,41 %	3,96 %
de 37 à 48 mois	3,65 %	4,19 %
de 49 à 60 mois	4,66 %	5,19 %

Bénéficiaires du prêt Spécial Démarrage : - Adhérents d'une des mutuelles sociétaires de la BFM, âgés de moins de 35 ans ;

- Fonctionnaires âgés de moins de 35 ans ;

Conditions : ouvrir un compte BFM / SGBA avec domiciliation de salaire souhaitée.

Au-delà de 60 mois, le barème applicable est celui des prêts personnels mutualistes "BFM Liberté" en vigueur.

AVANCE DEPOT DE GARANTIE ⁽¹⁾

MONTANT UNIQUE DE 1 500 €	TEG annuel fixe hors assurance DIT ⁽²⁾	TEG annuel maximum assurance DIT ⁽²⁾ comprise
Durée de remboursement <u>unique</u> 36 mois (franchise partielle incluse si souscrite)	2,00 %	2,54 %

AUCUNE DEROGATION N'EST CONSENTIE :

- Sur le taux BFM Liberté correspondant aux durées de remboursement comprises entre 6 et 24 mois.
- Sur le taux Spécial Démarrage des 4 durées.
- Sur le taux Prêt Mutualité.
- Sur le taux du Crédit de restructuration (Calcul sur le TEG le plus fort et correspondant à une maturité de 24 mois pour un montant emprunté de 10 000 €).
- Sur le taux de l'Avance Dépôt de Garantie.

(1) Prêt(s) personnel(s) non affecté(s) à partir de 1 500 €, consenti(s) sous réserve de l'acceptation du dossier par la Banque Fédérale Mutualiste, pr être, et d'être titulaire d'un compte BFM ouvert à la Société Générale de Banque aux Antilles (avec domiciliation de salaire souhaitée). Le prêt BFM Liberté, le prêt Spécial Démarrage ou l'Avance dépôt de garantie ne peuvent être conclus qu'après acceptation de la part du client d'une offre de prêt qui lui sera remise en agence SGBA. Le client dispose d'un délai de 7 jours suivant la signature de l'offre de prêt pour renoncer au prêt. La durée maximale est de 8 ans.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT- Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, négocié au taux mensuel de 0,28 % sur le capital initial, est souscrit par la BFM (intermédiaire en assurance, n°ORIAS 08041372) auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances, et présenté par la SGBA en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS n°07 030 182). La souscription du contrat d'assurance groupe est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10 000 € et d'une durée supérieure à 36 mois (franchise incluse). Elle est facultative pour les prêts d'une durée

(3) Taux de restructuration en vigueur le 01/03/2010.

(4) Calcul sur le TEG le plus fort et correspondant à une maturité de 24 mois pour un montant emprunté de 10 000 €

Exemples de remboursements (assurance sur une seule tête)

PRÊT PERSONNEL MUTUALISTE "BFM LIBERTE" (1)

Montant	Nombre de mensualités	Montants des mensualités	TEG Annuel fixe	Coût total	Montants des mensualités	TEG Annuel fixe	Coût total
		Hors assurance			Assurance DIT comprise		
1 500 €	12	127,28 €	3,40 %	27,36 €	127,63 €	3,93 %	31,56 €
3 000 €	24	129,98 €	3,85 %	119,52 €	130,68 €	4,39 %	136,32 €
4 500 €	36	133,48 €	4,40 %	305,28 €	134,53 €	4,94 %	343,08 €
6 000 €	48	136,96 €	4,65 %	574,08 €	138,36 €	5,19 %	641,28 €
8 000 €	60	152,85 €	5,65 %	1 171,00 €	154,72 €	6,18 %	1 283,00 €
10 000 €	84	145,32 €	6,00 %	2 206,88 €	147,65 €	6,51 %	2 402,88 €
12 000 €	96	Assurance obligatoire			162,43 €	7,02 %	3 593,28 €

PRÊT PERSONNEL "SPECIAL DEMARRAGE" (1)

Montant	Nombre de mensualités	Montants des mensualités	TEG Annuel fixe	Coût total	Montants des mensualités	TEG Annuel fixe	Coût total
		Hors assurance			Assurance DIT comprise		
1 500 €	24	64,35 €	2,85 %	44,40 €	64,70 €	3,40 %	52,80 €
3 000 €	36	87,72 €	3,41 %	157,92 €	88,42 €	3,96 %	183,12 €
4 500 €	48	100,78 €	3,65 %	337,44 €	101,83 €	4,19 %	387,84 €
6 000 €	60	112,03 €	4,66 %	721,80 €	113,43 €	5,19 %	805,80 €

Pour tout renseignement,
notre Centre de contacts est à votre disposition du lundi au samedi
de 9h00 à 18h00 sans interruption :

Écofil 0 821 222 500

(0,118 EUR TTC / min depuis un poste fixe en France métropolitaine)

Banque Fédérale Mutualiste - Société Coopérative de Banque au capital de 83 710 818,50€ - RCS Créteil 326 127 784.
Siège social : 1 place des Marseillais – 94227 CHARENTON LE PONT Cedex.